



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Absence motivée de

Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Madame	Danielle Morin	Siège #4

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

ABSENCES

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1890-2014

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour
Dûment appuyée par: Réal Payette
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2014

No: 1891-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 8 septembre 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014
D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 8 septembre 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Aucune question du public.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de septembre 2014.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

M. Thériault mentionne au public qu'une rencontre citoyenne sera tenue le 22 novembre prochain pour le programme MADA.

M. le maire félicite tous les bénévoles ayant œuvré au festival des artisans pour leur excellent travail et leur grande disponibilité pour cet événement.

M. le maire mentionne que suite à l'invitation pour rencontrer les représentants d'Hydro-Québec le 22 septembre dernier, 13 citoyens se sont présentés à cette rencontre.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de septembre 2014, d'un total de 21 permis pour une valeur de 625 000\$ dont une maison neuve, le tout d'une valeur totale annuelle de 2 342 250 \$ pour un cumulatif de 141 permis pour l'année 2014.

8. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Résultat appel d'offres étude géotechnique- travaux d'aqueduc règlement 368-2014

No : 1892-2014

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat d'une firme d'ingénierie afin d'effectuer l'étude géotechnique



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

nécessaire en vue des travaux de raccordement du nouveau puits et la mise à niveau des installations de filtration des eaux du secteur aqueduc Village;

ATTENDU QUE sur 4 firmes invitées, la municipalité a reçu 3 soumissions lors de cet appel d'offres;

- 1- GROUBE ABS= 6 590\$
- 2- QUALILAB = 6 800\$
- 3- SOLMATECH= 7 800\$

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'OCTROYER le mandat d'étude géotechnique prévus dans l'appel d'offres à la firme GROUPE ABS pour une somme de 6590\$ avant taxes et appliquer la dépense au poste de dépenses du règlement 368-2014 sur les travaux d'aqueduc du secteur village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Inscription colloque CARA du 24 octobre 2014

No : 1893-2014

ATTENDU qu'un colloque organisé par la CARA sera tenu le 24 octobre prochain sur les bassins versants;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'assister à cet évènement;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER M. le conseiller Marcel Thériault à assister à ce colloque et d'acquitter les frais d'inscription de \$ 50.00 plus taxes et de transport applicables pour cet évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRÉSORERIE

9.1 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation municipal 2015

En conformité avec la Loi sur la fiscalité municipale, Le sommaire du rôle d'évaluation 2015 de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare préparé par le service d'évaluation de la MRC de la Matawinie a été déposé à la municipalité le 11 septembre 2014. Ce nouveau rôle en hausse de 1 285 400\$



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures normales de bureau.

9.2 Offre de services vérificateur comptable firme DCA pour mandats reddition de comptes TECQ 2010-2013

No : 1894-2014

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la reddition des comptes des dossiers TECQ 2010-2013, (Subventions)

ATTENDU QUE notre vérificateur comptable pour l'exercice financier 2014 nous a proposé une offre de services pour réaliser ce mandat non-inclus dans l'audit annuel et nécessaire pour le versement final de la subvention au montant de 73 000\$:

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'AUTORISER la firme de comptables professionnels DCA à exécuter le mandat pour la reddition du dossier TECQ 2010 2013 pour présentation au Ministère selon l'offre de services présentée le tout pour un montant de 4700\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PRÉSENTATION DES COMPTES

10.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de septembre 2014.

No: 1895-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués, des comptes fournisseurs et salaires du mois de septembre 2014.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$ 184 404.56
Salaires	\$ 20 584.03
Mensuel sept.	\$ 60 606.14
	<hr/>
	\$ 265 594.73



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

Représentés par les chèques # C1400603 à C1400738 et de P1400406 à P1400449.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier

11. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

11.1 Contrat- coordonnateur à la culture AUTOMNE 2014- automne 2015

No: 1896-2014

CONSIDÉRANT que le contrat de M. Jean Ouimet, de la firme "Plein la caboche stratégie marketing" qui agissait à titre de coordonnateur à la culture s'est terminé le 3 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire qu'un nouveau contrat soit accordé à "Plein la caboche stratégie marketing" compte tenu des nouvelles activités prévues pour 2015 en ce qui concerne la culture et l'organisation du Festival des Artisans, et que certains dossiers tel les subventions doivent être traités avant le 31 octobre de cette année ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Ouimet est prêt à réaliser ce mandat et l'extensionner jusqu'en 2015 selon une proposition qui sera transmise à la municipalité;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ACCORDER un nouveau contrat à la firme "Plein la caboche stratégie marketing" afin d'agir à titre de coordonnateur à la culture pour la municipalité de Ste-Marcelline, selon l'offre qui sera proposée par M. Jean Ouimet aux mêmes tarif horaire que le contrat précédent pour un bloc de 200 heures pour octobre et novembre et décembre 2014, et 800 heures pour 2015 dont les tâches seront déterminés dans un contrat qui sera signé entre la municipalité et M. Jean Ouimet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Association Québec-France- 30^e Anniversaire

No: 1897-2014



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

ATTENDU QU'une soirée soulignant les 30 années d'existence de l'association régionale de Québec-France sera tenue le vendredi 17 octobre 2014 au club de golf Saint-Liguori ;

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de cet organisme et désire participer à cet évènement;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault**

D'AUTORISER l'achat de 2 billets au coût de 65\$ chacun afin de participer à cet évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Dépouillement arbre de Noel et Halloween- autorisation dépenses

NO. 1898-2014

CONSIDÉRANT que Le Service des loisirs organisera un dépouillement d'arbre de Noel pour les citoyens de Ste-Marcelline le dimanche, 7 décembre prochain à la salle communautaire de la municipalité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard**

Il est résolu;

D'AUTORISER la dépense de 380\$ (du poste 02-701-91-691-02) pour l'achat d'une collation et de fournitures nécessaires à l'organisation de cet évènement, en plus d'un service d'animation pour les enfants;

D'AUTORISER la dépense de 250\$ (du poste 03-313-10-040-00) pour la confection de la Chaise du Père Noël pour le dépouillement.

D' AUTORISER le transfert de 200\$ du budget dans le 02-701-91-691-02 et dans le 03-313-10-040-00 pour cet évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.1 Résultat soumissions- contrat déneigement hiver 2014-2015

No. 1899-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit reconduire ses contrats de déneigement pour la saison hivernale 2014/2015 et que des soumissions ont été demandés à cet effet;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :

-

D'OCTROYER les contrats de déneigement suivants pour la saison hivernale 2014/2015 et d'appliquer les dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet (tous les prix sont avant taxes) :

Exc. Urbain Morin inc.

Chemin Lac Léon (nouvelle portion)	\$ 1100.00
Chemin aqueduc Morin	\$ 815.00

Exc. Serge Perreault et Fils inc.

52e rue Lac des Français	\$ 4 400.00
--------------------------	-------------

Mario Pelletier

18e rue Lac des Français	\$ 1 350.00	(taxe de secteur)
Chemin des Valois	\$ 850.00	

Déneigement Marc Leblanc

Chemin lac Grégoire	\$ 13 000.00
---------------------	--------------

Daniel Grégoire

Chemin St-Louis et Gareau (déneigement et sablage)	\$ 800.00	(taxe de secteur)
---	-----------	-------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Diminution de vitesse- chemin 11^e Rang- de 80 à 60 Km/h

No: 1901-2014

ATTENDU QUE la vitesse sur le chemin du 11^e rang a été fixée à 80km par le passé;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité routière, il est rendu nécessaire de réduire la vitesse à 60 km/h sur toute sa longueur;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carole Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

QUE la vitesse sur le chemin du 11^e rang soit dorénavant fixée a une vitesse maximale de 60 km/h sur toute sa longueur, et que des panneaux supplémentaires indiquant cette nouvelle vitesse soient installés sur ce chemin municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Mandat arpenteur-géomètre- portion chemin du 11^e Rang/lot 506-P



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014
No: 1902-2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de correction d'une partie du chemin du 11^e Rang afin de la rendre plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'avant de procéder à de tels travaux, il est nécessaire de réaliser une description technique par un arpenteur géomètre d'une partie du lot 506-P et du chemin du 11^e rang afin d'échanger ce terrain au propriétaire concerné et de délimiter les travaux à être exécutés ;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de réaliser une description technique d'une partie du lot 506 bordant le chemin du 11^e Rang et le chemin lui-même, et ce afin de délimiter la superficie et les dimensions de la zone des travaux de correction à effectuer et des parcelles de terrain à échanger avec le propriétaire concerné.

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

14.1 2^e Adoption du règlement no 373-2014 – obligation dépôt certificat d'ingénieur travaux d'éléments épurateurs

No : 1903-2014

ATTENDU QU'un avis préliminaire favorable du présent règlement a été émis par le service d'urbanisme de la MRC de la Matawinie le 24 septembre 2014 suite à l'adoption du premier projet de règlement adopté à la session régulière tenue le 8 septembre 2014 avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU QUE le conseil entérine les modifications proposées;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement no 373-2014 – "obligation dépôt certificat d'ingénieur lors de travaux d'éléments épurateurs et d'alarme sur les fosses scellées" comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Adoption du règlement no 366-2014 interdisant l'affichage commercial ailleurs que sur la propriété ou s'exerce le commerce-



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

No : 1904-2014

ATTENDU QU'un avis préliminaire favorable du présent règlement a été émis par le service d'urbanisme de la MRC de la Matawinie le 1^{er} octobre 2014 pour le règlement 366-2014 suite à l'adoption du deuxième projet de règlement adopté à la session régulière tenue le 12 juin 2014 avec demande de dispense de lecture;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement final no 366-2014 intitulé– '*règlement modifiant le règlement de zonage 144-94 aux fins de modifier les normes d'affichage prévues à l'article 6.10.1* comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Adoption du règlement no 365-2014 sur une nouvelle catégorie d'immeubles dans la zone MB1 –

No : 1905-2014

ATTENDU QU'un avis préliminaire favorable du présent règlement a été émis par le service d'urbanisme de la MRC de la Matawinie le 1^{er} octobre 2014 pour le règlement 365-2014 suite à l'adoption du deuxième projet de règlement adopté à la session régulière tenue le 12 juin 2014 avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU QUE le conseil entérine les modifications proposées;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement final no 365-2014 – '*Règlement modifiant le règlement de zonage 144-94 aux fins d'y ajouter une nouvelle norme dans la zone MB-1* ' comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14.4 Adoption du Règlement No 376-2014 décrétant l'ouverture, l'entretien et la municipalisation d'un chemin sur le lot 531-199 du cadastre de la paroisse de saint-Ambroise-de-Kildare qui portera le nom de **Domaine des Diamants.**

No : 1906-2014



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 8 septembre 2014 avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme de verbaliser le chemin privé "domaine des Diamants"

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement suivant intitulé " *Règlement No 376-2014 décrétant l'ouverture, l'entretien et la municipalisation d'un chemin sur le lot 531-199 du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare qui portera le nom de Domaine des Diamants*" comme s'il était ici au long reproduit.

14.5 Adoption du 1^{er} projet de règlement no 375-2014 –Abrogation obligation de permis ou certificat pour ventes de garage

No. 1907-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 8 septembre 2014 avec demande de dispense de lecture;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ADOPTER le 1^{ER} projet de règlement suivant intitulé " *Règlement modifiant le règlement de zonage 144-94 chapitre 3 article 3.2.5 du règlement de zonage 144-94 "coût des permis et certificats" afin de préciser qu'un permis ou certificat n'est pas nécessaire pour la tenue d'une vente de garage*" comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. AFFAIRES REPORTÉES/ PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

15.1 Nomination conseiller(e) substitut au CPEM de la Matawinie

No : 1908-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a nommé M. le conseiller Marcel Thériault comme représentant de la municipalité sur le comité du CPEM;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'on doit nommer un substitut en cas d'absence de M. Thériault sur ce comité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par ; Marcel Thériault
Il est résolu :**

DE NOMMER madame la Conseillère Danielle Morin comme membre substitut de la municipalité sur le comité du CPEM de la MRC de la Matawinie, et d'informer cet organisme de cette nomination.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15.2 Appui aux travailleurs de Poste Canada- réduction de services

No : 1909-2014

ATTENDU QUE Postes Canada et le gouvernement conservateur ont décidé de mettre la hache dans les services postaux, en supprimant des milliers de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile en fermant les bureaux de poste et en haussant les tarifs postaux de façon draconienne;

ATTENDU QU'au cours des cinq prochaines années, les 6 000 à 8 000 emplois aux postes seront éliminés et cinq millions de ménages seront privés de la livraison à domicile;

ATTENDU QUE ces compressions vont particulièrement nuire aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pratiquement pas tenu de consultations, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE Postes Canada a diminué les heures d'ouverture du bureau de poste de notre communauté dès le 18 octobre, durant l'après-midi en fin de journée, diminuant ainsi l'accessibilité tant aux personnes âgées, ou citoyens qui travaillent à l'extérieur de la municipalité de jour;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par ; Marcel Thériault
Il est résolu :**

QUE La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement du Canada annule les changements aux services



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014
annoncés par Postes Canada et envisager de nouvelles façons
d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services
bancaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

16. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

16.1 Carrefour Jeunesse Matawinie- demande d'appui financier

No : 1910-2014

ATTENDU Qu'une demande d'appui financier a été déposée au Conseil
de la part de l'organisme "Carrefour Jeunesse Matawinie dans le cadre
de leur programme "Place aux jeunes"

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît cet organisme comme
important pour le développement de l'emploi chez les jeunes de 18 à
35 ans dans notre région;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :

QUE la municipalité accorde un appui financier non-récurrent de 200\$
pour 2014 auprès de cet organisme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

16.2 Création d'un Organisme à But Non Lucratif – cuisines collectives

No : 1911-2014

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre dernier, au chalet des loisirs,
se sont réunis une vingtaine de citoyens pour discuter de l'intérêt et de
l'implication des participants à un projet de cuisines collectives dans la
municipalité;

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, les participants ont souhaité que
les démarches nécessaires à la mise sur pied d'un OBNL se concrétise ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire donner son soutien à ce projet ;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014

D'APPUYER et de soutenir la démarche des citoyens pour la création d'un OBNL afin de gérer et d'organiser une activité de cuisine collective sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Entretien de la boîte 4 saisons du camion 10 roues

No. 1912-2014

ATTENDU QU'il est rendu nécessaire de refaire la peinture de la boîte 4 saisons du **véhicule no 4 (camion 10 roues)** de la municipalité;

ATTENDU QU'un estimé a été demandé pour ces travaux d'entretien;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'ACCORDER les travaux de peinture de cet équipement à l'entreprise " Carrosserie Alain Forest," pour un montant de 4 348,77\$ plus taxes applicables le tout selon leur estimé du 6 octobre 2014 transmis à la municipalité; que ces travaux d'entretien soient affectés au poste 02-320-00225 (entretien des véhicules)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

Aucune question du Public.

1.8 LEVÉE de l'assemblée

NO: 1913-2014

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h45.

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné Directeur général et
Secrétaire- trésorier